



Mode d'Occupation du Sol (MOS) 2010-2018, sur le Territoire de Provence Alpes Agglomération



Clé d'interprétation – V2

Juin 2021, une production

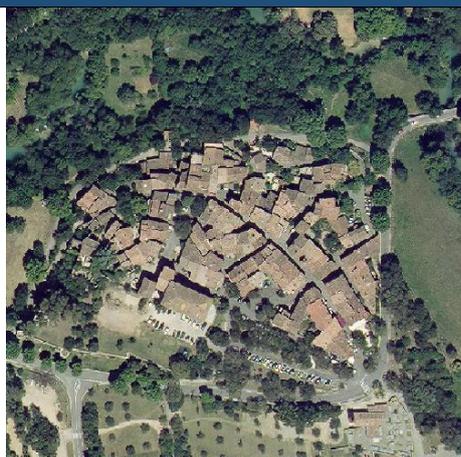


1 – Espaces artificialisés

11110 – Tissu urbain compact

Code : 11110	Libellé : Tissu urbain compact	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 111 – Tissu urbain continu 1111 – Tissu urbain compact	180,0,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain continu et compact, le plus dense, qui correspond généralement au centre historique d'une agglomération. Il se caractérise par une très forte proportion "d'espaces pleins" et par un réseau viaire très resserré.

Seuils :	La part des espaces pleins doit être \geq à 90 % de la surface de la zone à déterminer. Le réseau viaire inclus possède une largeur $<$ à 8 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surface artificialisée fermée presque exclusivement bâti
	Contexte	Centre de la tâche urbaine.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFiP), bâti BD Topo [®] de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Par espace plein, on entend l'espace bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments) par opposition aux espaces artificialisés non bâti (réseau viaire, places, parcs, cour intérieure, ...), au sol nu et à la végétation.

1 – Espaces artificialisés

11120 – Tissu urbain aéré

Code : 11120	Libellé : Tissu urbain aéré	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 111 – Tissu urbain continu 1112 – Tissu urbain aéré	239,59,44

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain continu constituant l'extension urbaine périphérique dense des centres anciens, caractérisé par une structuration en îlots de bâtiments où les espaces ouverts occupent une surface non négligeable et par un réseau viaire associé large.

Seuils :	La part des espaces pleins est \geq à 80 % et $<$ à 90 % de la surface de la zone à déterminer. Le réseau viaire associé possède une largeur $>$ à 8 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Continuité entre les bâtiments (« pâté de maison ») avec un cœur d'îlot non bâti. Réseau viaire associé large (avenue, boulevard).
	Contexte	Première couronne d'extension urbaine autour du centre historique, les faubourgs.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Par espace non bâti, on entend les espaces artificialisés non bâtis (réseau viaire, places, parcs, cours intérieures, ...), le sol nu et la végétation, par opposition à l'espace bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments).

1 – Espaces artificialisés

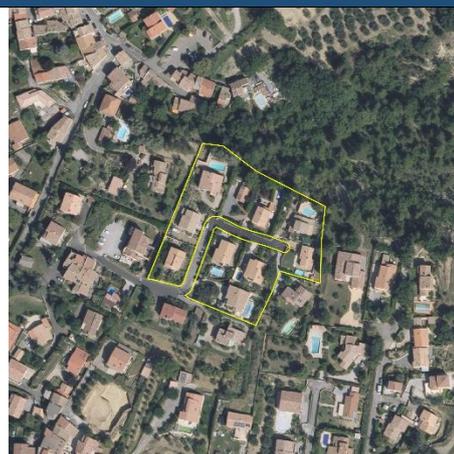
11210 – Bâti individuel dense

Code : 11210	Libellé : Bâti individuel dense	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu 1121 – Bâti individuel dense	255,0,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain discontinu constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées dans un lotissement dense.

Seuils :	Le bâti occupe entre 50 % et moins de 80 % de la surface. Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les bâtiments (maison avec parcelle individuelle). Urbanisation organisée (lotissement), le parcellaire est structurée, il possède sa propre voirie.
	Contexte	Contexte urbanisé, en périphérie des agglomérations et en continuité avec le tissu urbain.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Le bâti individuel dense se différencie du tissu urbain (11110, 11120) du fait de la discontinuité entre les bâtiments. Il se différencie du bâti individuel lâche (11220) par un taux d'espace plein > à 50 %,

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

11220 – Bâti individuel lâche

Code : 11220	Libellé : Bâti individuel lâche	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu 1122 – Bâti individuel lâche	252,146,114

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain constitué d'habitations individuelles sur un grand parcellaire faiblement construit, de type lotissement peu dense.

Seuils :	Le bâti occupe moins de 50 % de la surface. Continuité possible dans la limite de trois maisons mitoyennes (Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m)	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se situe sur des espaces généralement étendus, dont les surfaces non bâties, principalement végétalisées, sont fortement majoritaires.
	Contexte	Contexte urbanisé.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, bâti BD Topo [®] de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Le bâti individuel dense se différencie du tissu urbain du fait de la discontinuité entre les bâtiments. Ces zones offrent la possibilité d'être densifiées avec de nouvelles habitations individuelles similaires à celles existantes.

Méthode :

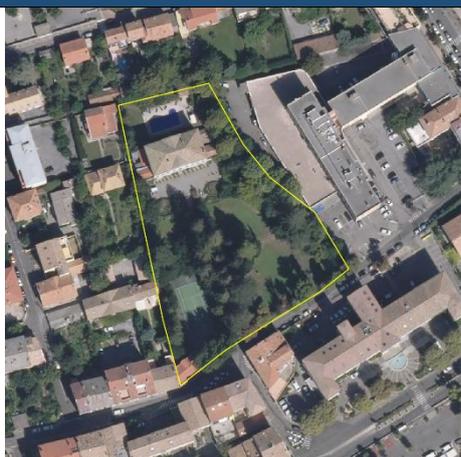
Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

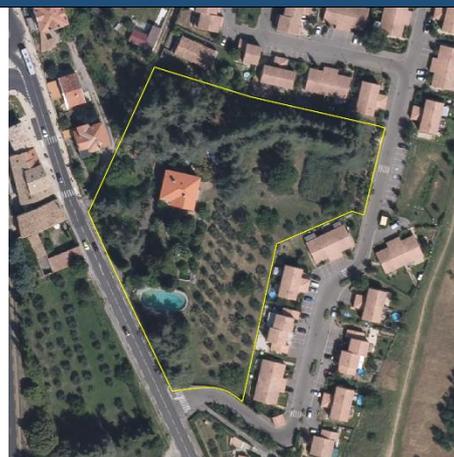
11230 – Bâti individuel dans parc paysager

Code : 11230	Libellé : Bâti individuel dans parc paysager	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu 1123 – Bâti individuel dans parc paysager	252,187,161

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Bâti individuel de grande taille sur une grande parcelle privée souvent aménagée en parc arboré et pouvant posséder ses propres équipements (de loisirs notamment), créant une forme urbaine très lâche au sein d'un contexte urbain.

Seuils :	Taille de la parcelle \geq à 1500 m ² .	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces non bâties importantes, couvert arboré, bâti nettement individualisé et de grande taille, aménagement spécifique (alignement d'arbres, pièces d'eau, terrains de sport).
	Contexte	Contexte urbain.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFiP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, POIS (points of interest) issus d'OSM ou PAI (points d'activités ou d'intérêt) de la BD Topo [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Cette forme de bâti spécifique n'est pas susceptible d'être rencontrée partout.

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

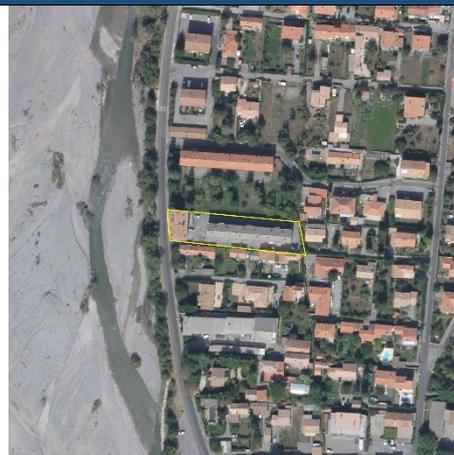
11240 – Bâti collectif

Code : 11240	Libellé : Bâti collectif	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu 1124 – Bâti collectif	165,31,44

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain constitué d'immeubles d'habitations collectifs.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces végétalisées présentes mais représentent moins de 50 % de la superficie de la zone.
	Contexte	Immeubles construits des années 1910-1920 à nos jours.
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN (hauteur des bâtiments), Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

11250 – Bâti mixte

Code : 11250	Libellé : Bâti mixte	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu 1125 – Bâti mixte	187,35,49

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Forme urbaine d'habitation, intentionnelle ou non, d'espace bâti mixte dans lequel on trouve à la fois du bâti individuel et du bâti collectif.

Seuils :	Seuils de collecte du bâti individuel (UMC : 1000 m ² ; LMC : 10 m) et du bâti collectif (UMC : 1000 m ² ; LMC : 10 m).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Zone délimitée par du réseau (routier ou ferré), présentant un caractère d'homogénéité géographique.
	Contexte	
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Le bâti mixte peut permettre d'appréhender les nouvelles formes d'urbanisme dans lesquelles se côtoient les maisons individuelles et les immeubles. Il permet aussi de délimiter les zones de mixité sociale.

1 – Espaces artificialisés

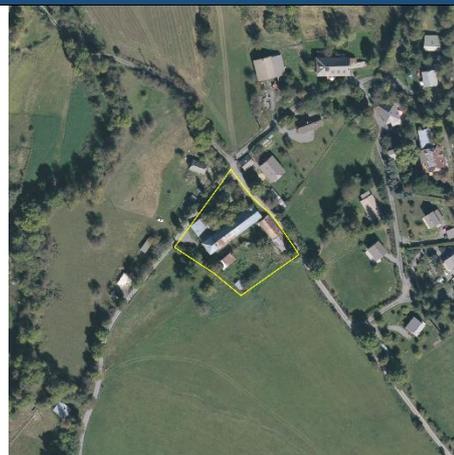
11310 – Bâti diffus en zone agricole

Code : 11310	Libellé : Bâti diffus en zone agricole	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis 1131 – Bâti diffus en zone agricole	255,100,100

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en zone agricole.

Seuils :	Distance entre les bâtiments \geq à 50 m et entre 2 et 9 bâtiments dans un rayon de 100 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées ou réunies en petits groupes intégrées au sein d'un environnement agricole et généralement éloignées de la voirie principale (chemin d'accès privés).
	Contexte	Agricole, rural.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :

Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

11320 – Bâti diffus en zone naturelle

Code : 11320	Libellé : Bâti diffus en zone naturelle	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis 1132 – Bâti diffus en zone naturelle	229,113,124

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en zone naturelle.

Seuils :	Distance entre les bâtiments \geq à 50 m et entre 2 et 9 bâtiments dans un rayon de 100 m. Procédure :	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées ou réunies en petits groupes intégrées au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel et généralement éloignées de la voirie principale (chemin d'accès privés).
	Contexte	Zones naturelles (forêt, pelouse naturelle, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :

Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

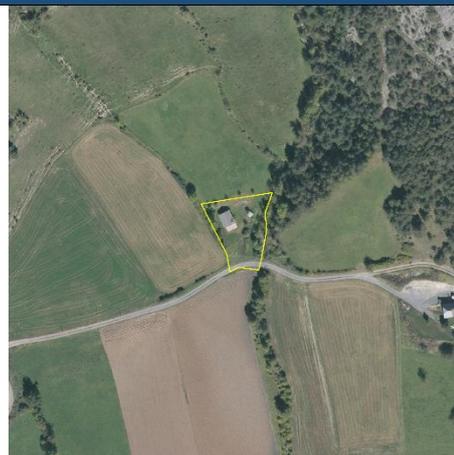
11330 – Bâti isolé en zone agricole

Code : 11330	Libellé : Bâti isolé en zone agricole	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis 1133 – Bâti isolé en zone agricole	200,100,100

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Habitations et bâtiments annexes isolés en zone rurale.

Seuils :	Moins d'un bâtiment dans un rayon de 100 m (deux bâtiments sont considérés comme un ensemble unique si l'espace entre eux est < à 10 m).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement agricole, généralement éloignées de la voirie principale.
	Contexte	Agricole, rural.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :

Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).

Les bâtiments proches et constituant un même ensemble sont considérés comme un seul bâtiment (ex : ferme isolée).

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

11340 – Bâti isolé en zone naturelle

Code : 11340	Libellé : Bâti isolé en zone naturelle	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis 1134 – Bâti isolé en zone naturelle	200,113,124

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Habitations et bâtiments annexes isolés en zone naturelle.

Seuils :	Moins d'un bâtiment dans un rayon de 100 m (deux bâtiments sont considérés comme un ensemble unique si l'espace entre eux est < à 10 m).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel, généralement éloignées de la voirie principale.
	Contexte	Zones naturelles (forêt, pelouse naturelle, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :

Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).

Les bâtiments proches et constituant un même ensemble sont considérés comme un seul bâtiment (ex : grande villa isolée).

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1 – Espaces artificialisés

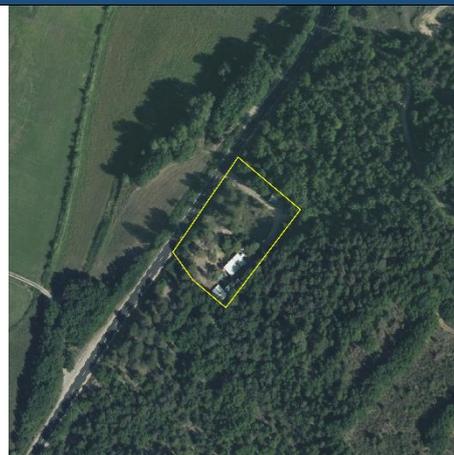
11350 – Bâti léger ou informel

Code : 11350	Libellé : Bâti léger ou informel	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis 1135 – Bâti léger ou informel	235,143,152

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Bâti d'occupation précaire, temporaire et/ou sauvage, comprenant en dehors des terrains d'accueil prévus, et les constructions dites en dur construites sur des terrains publics ou privés sans autorisation, sans planification urbaine préalable ou illégalement

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Habitat de petites tailles, d'aspect désorganisé et hétérogène (non planifié).
	Contexte	Périphérie des agglomérations au sein des zones agricoles, dans les zones naturelles (landes, dunes).
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre, bâti BD Topo [®] de l'IGN, bâti OSM, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Le statut du bâti (informel ou non) n'est pas toujours facile à déterminer uniquement à partir de l'imagerie.

1 – Espaces artificialisés

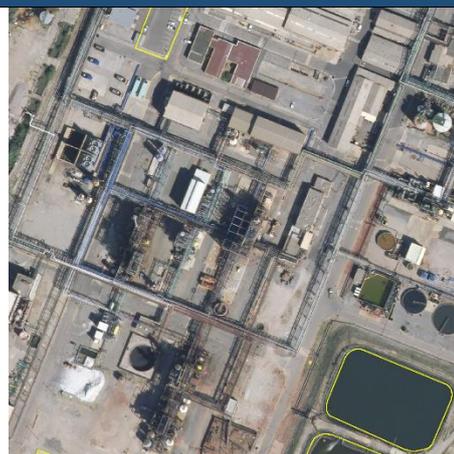
12110 – Zones d'activité industrielle

Code : 12110	Libellé : Zones d'activité industrielle	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1211 – Zones d'activité industrielle	204,77,142

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces occupés par des activités industrielles et manufacturières, à l'exclusion de l'artisanat.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Grands bâtiments et surfaces artificialisées très importantes.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, bâti et parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

La distinction entre les activités industrielles et l'artisanat est difficile à qualifier sans données exogènes. Les bâtiments industriels ne pouvant pas être clairement identifiés sont classés dans le poste 12132.

1 – Espaces artificialisés

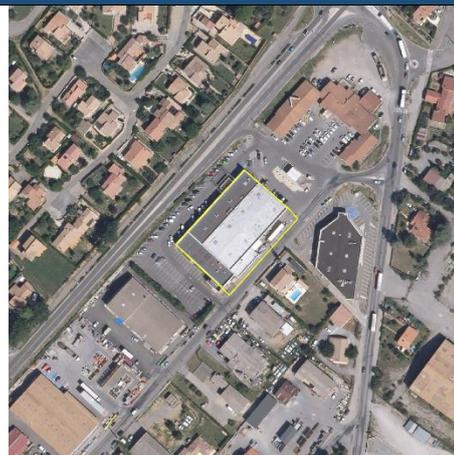
12120 – Zones d'activité commerciale

Code : 12120	Libellé : Zones d'activité commerciale	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1212 – Zones d'activité commerciale	221,52,151

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces commerciaux accueillant du public.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Grands bâtiments et surfaces artificialisées très importantes.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, bâti et parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

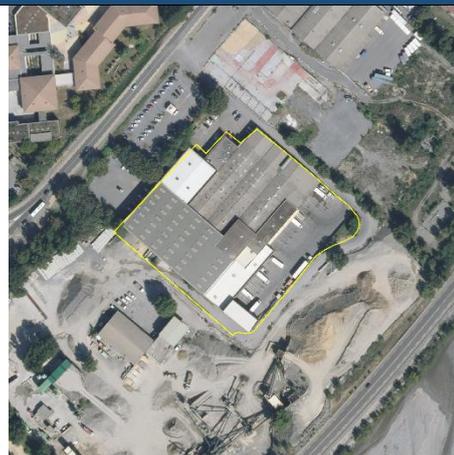
12131 – Zones logistiques

Code : 12131	Libellé : Zones logistiques	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1213 – Zones d'activité économique	247,104,161

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces occupés par des activités économiques relevant du secteur des services logistiques.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Entrepôts, zones de stockages avec quais de chargement, parking pour camions,...
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

12132 – Autres zones d'activité économique

Code : 12132	Libellé : Autres zones d'activité économique	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1213 – Zones d'activité économique	244,77,113

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces occupés par des activités économiques relevant du secteur des services (bureaux, ...) et de l'artisanat.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Présence de parkings, de zones de stockage. Zone d'activité type immeubles de bureaux : vaste zone artificialisée, structurée, avec de nombreux immeubles.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, Google Maps [®] , Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

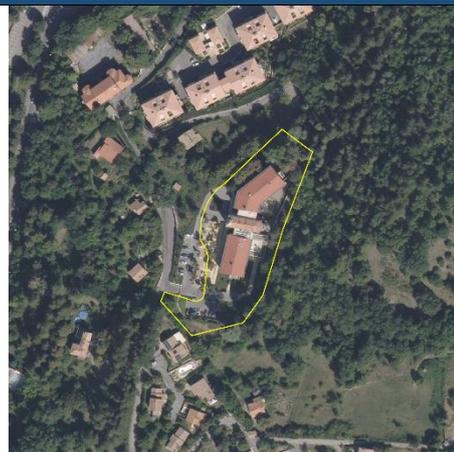
12140 – Equipements collectifs accueillant du public

Code : 12140	Libellé : Equipements collectifs accueillant du public	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1214 – Equipements collectifs accueillant du public	250,159,181

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces occupés par des équipements collectifs accueillant du public.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	La forme du bâti, son emprise, peuvent aider.
Contexte	Plutôt urbain, mais pas nécessairement.
Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

12150 – Equipements collectifs n'accueillant pas du public

Code : 12150	Libellé : Equipements collectifs n'accueillant pas du public	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1215 – Equipements collectifs n'accueillant pas du public	230,159,181

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces occupés par des équipements collectifs n'accueillant pas du public et distincts des infrastructures publiques de services techniques.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

La forme du bâti, son emprise, peuvent aider.

Contexte

Plutôt urbain, mais pas nécessairement.

Données exogènes

Scan 25[®] de l'IGN, OSM, BD Topo[®] de l'IGN, BD Parcellaire[®] de l'IGN, Google StreetView[®], données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

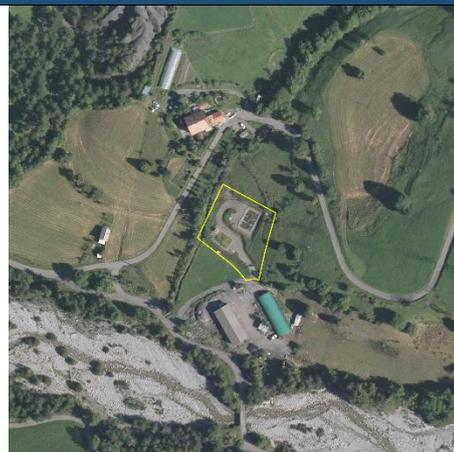
12161 – Equipement eau

Code : 12161	Libellé : Equipement eau	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	253,224,221

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures de gestion et/ou de distribution du réseau d'eau.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Bassins de décantation (station d'épuration, etc.)
Contexte	Plutôt en périphérie des agglomérations, proximité d'un cours d'eau. Sa répartition est plutôt aléatoire.
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

12162 – Equipement énergie

Code : 12162	Libellé : Equipement énergie	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	254,181,244

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures de gestion et/ou de distribution du réseau d'énergie.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Lignes électriques (transformateur électrique), etc.
Contexte	Plutôt en périphérie des agglomérations. Sa répartition est plutôt aléatoire.
Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

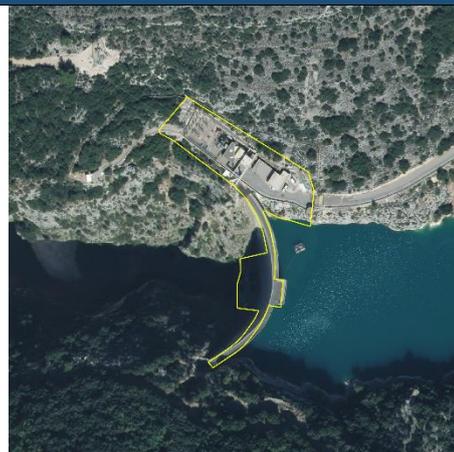
12163 – Equipement hydraulique

Code : 12163	Libellé : Equipement hydraulique	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	254,160,221

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures exploitant l'énergie potentielle des flux d'eau dans le but de produire de l'énergie électrique.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Turbine traversant en partie ou entièrement un cours d'eau, barrage formant un plan d'eau.
Contexte	Cours d'eau, plans d'eau.
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

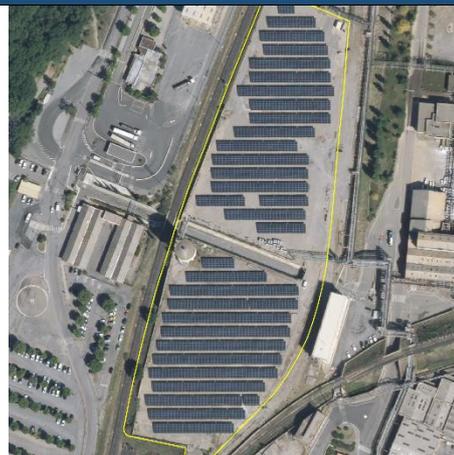
12164 – Equipement photovoltaïque

Code : 12164	Libellé : Equipement photovoltaïque	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	254,134,234

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces couverts de panneaux photovoltaïques posés sur le sol.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les panneaux solaires forment de longues bandes noirâtres, parfaitement alignées qui se distinguent assez aisément.
	Contexte	Ces parcs sont souvent implantés en zone agricole ou naturelle.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

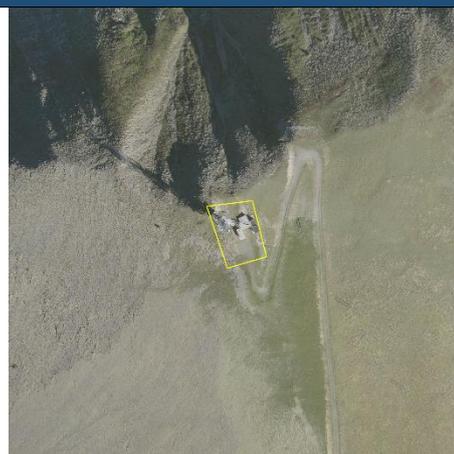
12165 – T.I.C

Code : 12165	Libellé : T.I.C	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	232,126,202

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures de gestion et/ou de distribution du réseau de télécommunication.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Antenne relais, etc.
Contexte	Plutôt en périphérie des agglomérations. Sa répartition est plutôt aléatoire.
Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

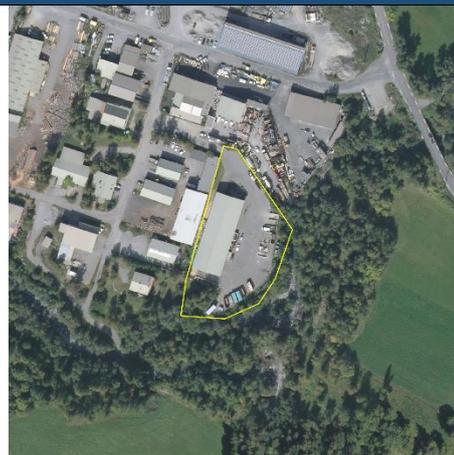
12166 – Déchets

Code : 12166	Libellé : Déchets	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	254,140,222

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures de gestion et/ou de distribution du réseau de traitement des déchets.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Bennes à déchets (déchetterie), etc.

Contexte

Plutôt en périphérie des agglomérations. Sa répartition est plutôt aléatoire.

Données exogènes

Scan 25[®] de l'IGN, OSM, BD Topo[®] de l'IGN, BD Parcellaire[®] de l'IGN, Google StreetView[®], données locales.

COMMENTAIRE :

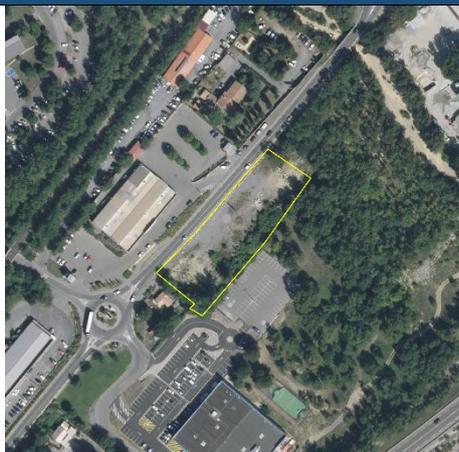
Le recours à des données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

12170 – Terrains vagues en zones d'activités

Code : 12170	Libellé : Terrains vagues en zones d'activités	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1217 – Terrains vagues en zones d'activités	233,211,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Terrains vacants et surfaces non bâties sans entretien, situés en zone d'activité.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Terrain visiblement sans entretien, au relief souvent inégal (« vagues »).
	Contexte	En zone d'activité.
	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

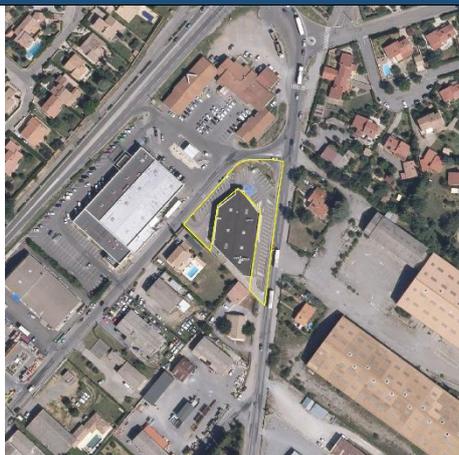
Cette classe met en évidence les espaces disponibles ou non exploités en zone d'activité.

1 – Espaces artificialisés

12180 – Parkings en zone d'activité

Code : 12180	Libellé : Parkings en zone d'activité	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1218 – Parkings en zone d'activité	150,125,177

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces dédiées au stationnement des véhicules particuliers dans les zones d'activité ou associées aux équipements collectifs.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Marquage au sol, véhicules alignés, végétation, lampadaires. La proximité d'une zone d'activité. Ces parkings sont généralement de grandes tailles.
	Contexte	Périphérie des agglomérations, inclus dans une zone d'activité.
	Données exogènes	OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

12190 – Espaces associés aux équipements

Code : 12190	Libellé : Espaces associés aux équipements	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activité et d'équipements 1219 – Espaces associés aux équipements	235,115,235

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec les zones d'activités et associés à leur fonctionnement.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se distingue visuellement du terrain vague par son aspect plus entretenu. Il est associé à une zone d'activité. Reconnaisable facilement à son couvert végétal par contraste.
	Contexte	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux équipements, ainsi que pour les terrains militaires, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage. Pour ces derniers, l'utilisation de données exogènes est nécessaire.

1 – Espaces artificialisés

12210 – Réseau routier et bâtis techniques associés

Code : 12210	Libellé : Réseau routier et bâtis techniques associés	
UMC : 1000	LMC : 6 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 1221 – Réseau routier et bâtis techniques associés	192,192,192

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble des voies de circulation routières structurantes et des bâtis associés nécessaires au fonctionnement du réseau.

Seuils :	Un minimum de 8 m de largeur recommandée en zones urbanisées, pouvant être abaissé en zones rurales ou forestières ou si ce minimum crée trop de discontinuité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le revêtement des routes est généralement gris, le marquage au sol est blanc. Le réseau routier peut être caché par des alignements d'arbres.
	Contexte	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

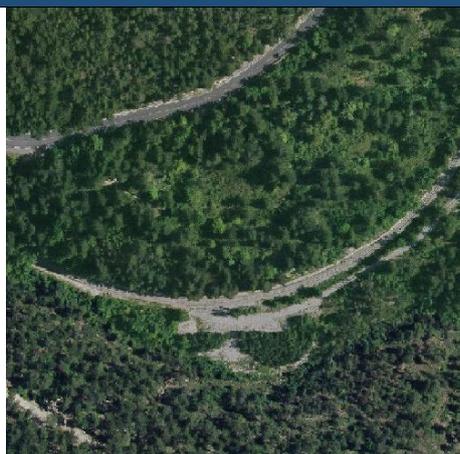
Ce poste dépasse la notion de chaussée, c'est-à-dire la partie d'une voie publique où circulent les véhicules. Il est important de préserver la connexité du réseau : si une voie de moins de 5 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau, il est recommandé de créer une continuité entre les deux surfaces. **IMPORTANT** : seuls les réseaux dits "structurants du territoire" sont utiles à représenter, afin de ne pas se retrouver avec des polygones microscopiques tronqués, et pour ne pas perdre une cohérence d'ensembles "homogènes".
Méthode :
Le squelette routier est généré automatiquement à partir des champs « LARGEUR », « NB_VOIES » et « IMPORTANCE » de la BD Topo® de l'IGN. Toutefois, le résultat est repris par PIAO, dans le cas d'élargissement de chaussée ou de modification du tracé.

1 – Espaces artificialisés

12220 – Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés

Code : 12220	Libellé : Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés	
UMC : 1000	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 1222 – Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés	77,77,77

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble des voies ferrées principales et des bâtis associés nécessaires au fonctionnement du réseau.

Seuils :	Un minimum de 8 m de largeur, pouvant être abaissé pour les zones rurales ou forestières ou si ce minimum crée trop de discontinuité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les voies ferroviaires se distinguent par la présence de poteaux et de caténaires.
	Contexte	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Il est important de préserver la connexité du réseau : si une voie de moins de 8 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau, il est recommandé de créer une continuité entre les deux surfaces.

IMPORTANT : seuls les réseaux dits "structurants du territoire" sont utiles à représenter, afin de ne pas se retrouver avec des polygones microscopiques tronqués, et pour ne pas perdre une cohérence d'ensembles "homogènes".

Les différences d'importance des voies (autoroute, nationale, ...) seront trouvées dans d'autres bases de données.

Méthode :

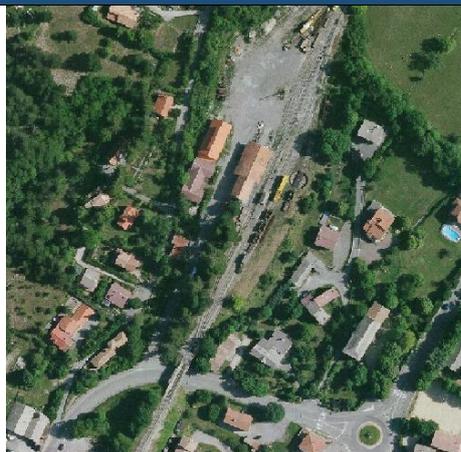
Le réseau ferré est généré automatiquement à partir des champs « NB_VOIES » et « NATURE » de la BD Topo® de l'IGN . Toutefois, le résultat est repris par PIAO, dans le cas d'élargissement des voies ou de modification du tracé

1 – Espaces artificialisés

12230 – Gares routières et/ou ferroviaires

Code : 12230	Libellé : Gares routières et/ou ferroviaires	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 1223 – Gares routières et/ou ferroviaires	64,49,81

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces des infrastructures dédiées aux déplacements des voyageurs d'une gare routière et/ou ferroviaire, organisés pour accueillir les arrivées et les départs en bus et/ou en train.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Marquages au sol, bus, grands bâtiments le long de la voirie.
Contexte	Plus ou moins périphérique (périphérie du centre historique pour les plus anciennes gares, périphérie plus ou moins lointaine pour les gares TGV récentes).
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

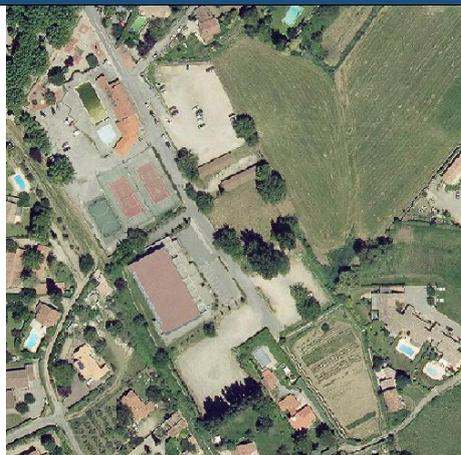
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

12240 – Parkings

Code : 12240	Libellé : Parkings	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 1224 – Parkings	96,73,122

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces dédiées au stationnement des véhicules particuliers en dehors des zones d'activité.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Marquage au sol, véhicules alignés, végétation, lampadaires.
	Contexte	
	Données exogènes	OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

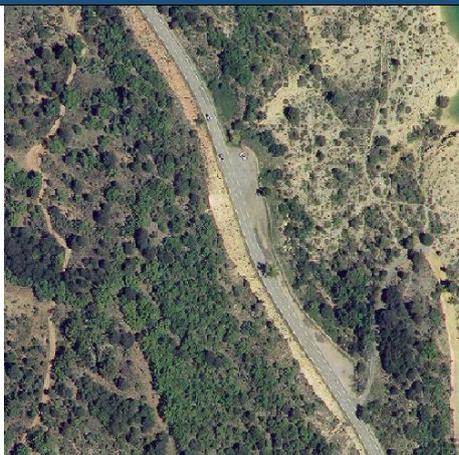
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

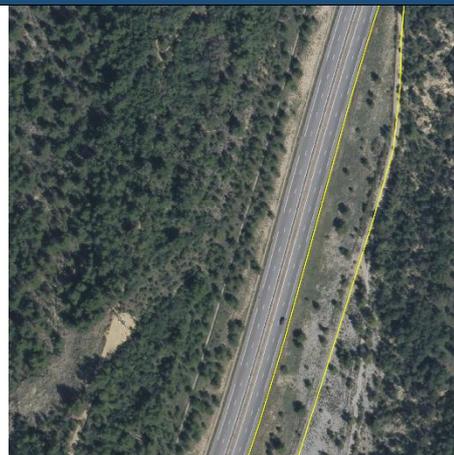
12250 – Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire

Code : 12250	Libellé : Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 1225 – Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire	230,230,230

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec la voirie ou insérés et associés au fonctionnement du réseau.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Se distinguent visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés aux réseaux. Reconnaisables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé.

Contexte

Inclus dans les réseaux de transport, voirie large.

Données exogènes

COMMENTAIRE :

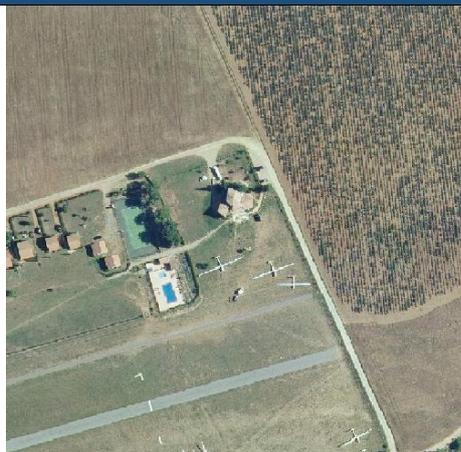
Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux réseaux, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage.

1 – Espaces artificialisés

12410 – Espaces bâtis aéronautiques

Code : 12410	Libellé : Espaces bâtis aéronautiques	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 – Aérodrômes 1241 – Espaces bâtis aéronautiques	230,204,230

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble des bâtiments de service des aérodrômes, ainsi que leurs infrastructures autres que les pistes.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Piste associée, parkings associés, tour de contrôle.

Contexte

Périphérie des agglomérations.

Données exogènes

Scan 25[®] de l'IGN, OSM, BD Topo[®] de l'IGN, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

12420 – Pistes aéronautiques

Code : 12420	Libellé : Pistes aéronautiques	
UMC : 1000	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 – Aérodrômes 1242 – Pistes aéronautiques	220,190,210

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble des espaces de circulation consacrés aux appareils aériens, dans l'enceinte d'un aéroport.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Avions, forme bien distinctive.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

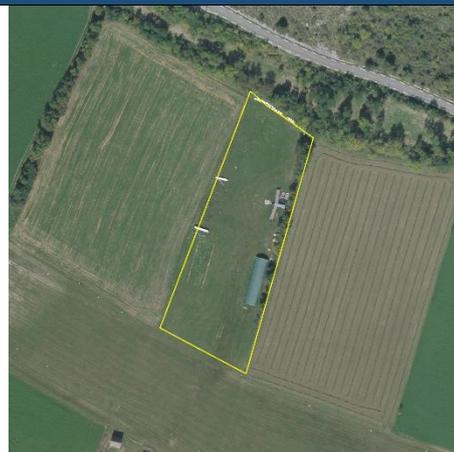
12440 – Espaces associés aux aéroports

Code : 12440	Libellé : Espaces associés aux aéroports	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 – Aéroports 1244 – Espaces associés aux aéroports	228,223,236

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec les aéroports et associés à leur fonctionnement.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Se distinguent visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés aux aéroports. Reconnaissables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé. Leur limite extérieure est souvent visible : délimitée par une clôture, longée par une route.

Contexte

Inclus dans l'enceinte de l'aéroport.

Données exogènes

COMMENTAIRE :

Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux aéroports, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage.

1 – Espaces artificialisés

13110 – Extraction de matériaux

Code : 13110	Libellé : Extraction de matériaux	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 131 – Extraction de matériaux 1311 – Extraction de matériaux	166,0,204

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert ou autres matériaux, y compris les bâtiments et infrastructures associés.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Sol mis à nu, monticules de matériaux, machines d'extraction, surfaces en général importantes.
	Contexte	Proximité des cours d'eau (gravière), zone de relief. Zone agricole ou naturelle.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

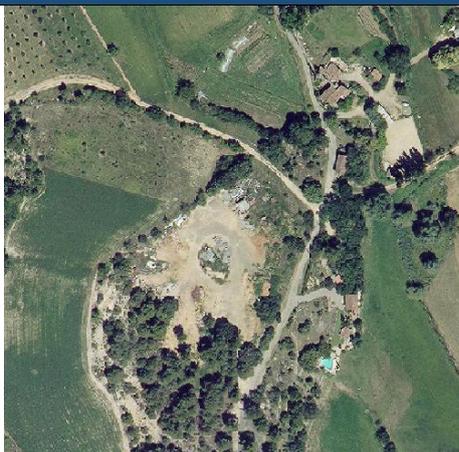
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

13210 – Décharges

Code : 13210	Libellé : Décharges	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 132 – Décharges 1321 – Décharges	166,77,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques, y compris les dépôts sauvages non réglementés.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Amoncellement hétérogène de matériaux, de déchets.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

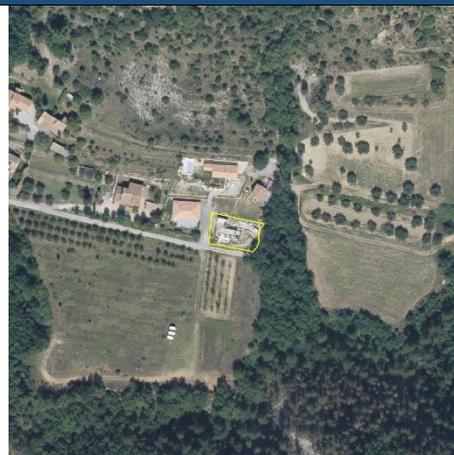
13310 – Chantiers

Code : 13310	Libellé : Chantiers	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 133 – Chantiers 1331 – Chantiers	255,77,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces en construction, d'excavations et de sols remaniés.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Sol remanié, bâtiments en construction. Présence d'engins de chantier.
	Contexte	Zone urbanisée (le plus souvent).
	Données exogènes	

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

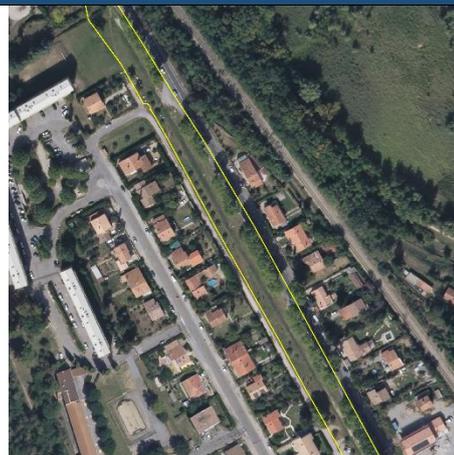
14110 – Espaces verts urbains

Code : 14110	Libellé : Espaces verts urbains	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains 1411 – Espaces verts urbains	255,128,128

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces ouverts et végétalisés au sein de l'espace urbain, aménagés ou simplement entretenus, à fonction d'agrément, et pouvant posséder des équipements pour le public de type aires de jeux.

Seuils :	Surface majoritairement non imperméabilisée.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	L'espace vert possède un sol majoritairement végétalisé.
	Contexte	Contexte urbain.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, Google Maps [®] , Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Par espace ouvert, on entend les espaces prévus pour être accessibles à pied, en sécurité.
La surface végétale peut être très variable selon les espaces verts urbains.

1 – Espaces artificialisés

14120 – Places

Code : 14120	Libellé : Places	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains 1412 – Places	216,216,216

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces le plus souvent entièrement non bâties, généralement entourées de constructions, dont la fonction principale est de servir de lieu public.

Seuils :	Surfaces majoritairement imperméabilisées.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	La place possède un sol majoritairement minéral.
	Contexte	
	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

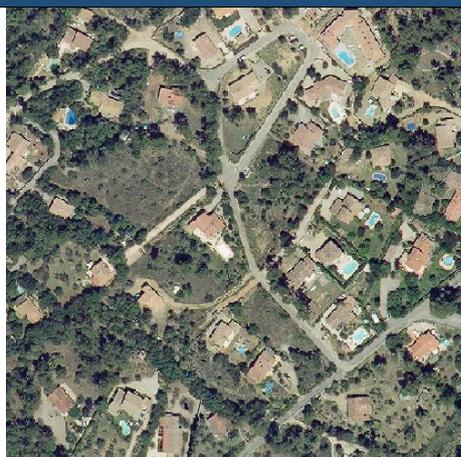
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

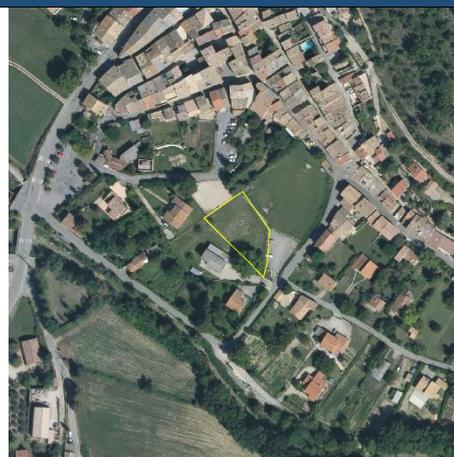
14130 – Terrains vagues en zone urbaine

Code : 14130	Libellé : Terrains vagues en zone urbaine	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains 1413 – Terrains vagues en zone urbaine	204,210,192

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Terrains vacants et surfaces non bâties sans entretien, situés en zone urbanisée.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Terrains visiblement sans entretien, au relief souvent inégal (« vagues »).
	Contexte	Contexte urbain.
	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Cette classe permet de mettre en évidence les espaces disponibles en zone urbaine.

1 – Espaces artificialisés

14140 – Cimetières

Code : 14140	Libellé : Cimetières	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains 1414 – Cimetières	234,241,221

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Lieux publics clos, végétalisés ou non, aménagés de tombes individuelles ou lignagères.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Les tombes sont le plus souvent alignées et alternativement séparée par des allées.
Contexte	Proximité d'un lieu de culte, périphérie du centre historique.
Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, OSM, BD Topo [®] de l'IGN, Google Maps [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

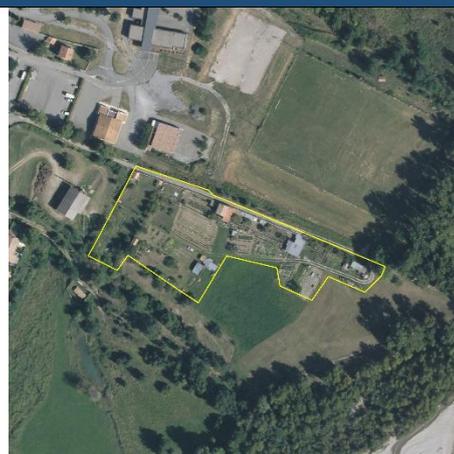
14150 – Jardins familiaux

Code : 14150	Libellé : Jardins familiaux	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains 1415 – Jardins familiaux	234,255,221

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble de parcelles, le plus souvent affectées à des cultures potagères, arboricoles ou horticoles.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Leur superficie est généralement faible, mais peut dans certains cas atteindre plusieurs hectares.
	Contexte	Intérieur du tissu urbain ou en périphérie d'une zone urbanisée : en bordure des autoroutes, des voies ferrées, et à proximité du bâti collectif et de nouvelle forme d'habitat groupé. Egalement en contexte agricole.
	Données exogènes	OSM, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

14211 – Bâtis liés aux ski

Code : 14211	Libellé : Bâtis liés aux ski	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs 1421 – Espaces bâtis de sports et de loisirs	255,102,30

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures liées au fonctionnement des pistes de ski (remontées, stockage,...).

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Contexte

Données exogènes

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

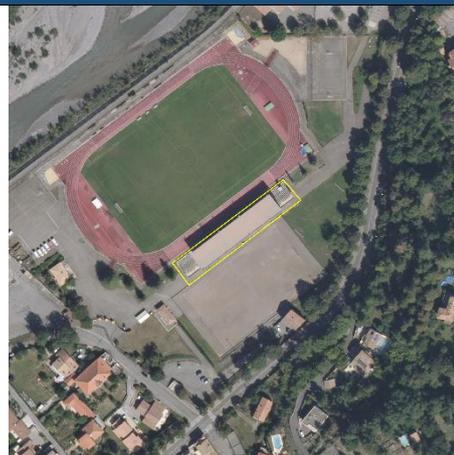
14212 – Autres espaces bâtis de sports et de loisirs

Code : 14212	Libellé : Autres espaces bâtis de sports et de loisirs	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs 1421 – Espaces bâtis de sports et de loisirs	255,102,102

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Proximité des espaces ouverts de sports et de loisirs, de parkings.
	Contexte	Dans ou en dehors du tissu urbain.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

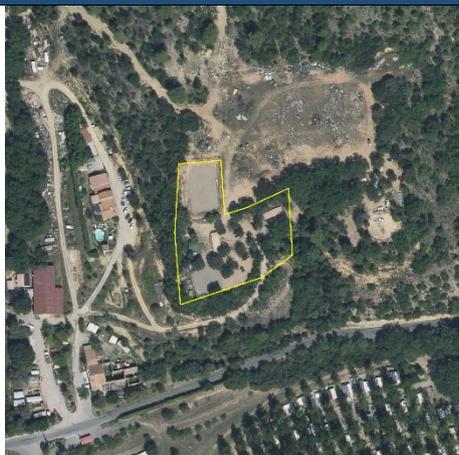
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

14221 – Autres espaces ouverts de sports et de loisirs

Code : 14221	Libellé : Autres espaces ouverts de sports et de loisirs	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs 1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs	255,190,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures, non-couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Formes distinctives (ex : marquages au sol du terrain), présence de parkings.
 - Les campings se situent en général dans des zones rurales ou périurbaines. -
 Terrain de tennis : forme rectangulaire de petite taille, présence des lignes de cours (couvert herbeux ou artificiel).
 - Terrain de football : reconnaissable par sa forme rectangulaire, un couvert herbeux ou artificiel et 2 buts (tracés blancs parallèles).

Contexte

Contexte urbain, ou en dehors (cas par exemple des parcours sportifs).

Données exogènes

Scan 25[®] de l'IGN, OSM, BD Topo[®] de l'IGN, Google Maps[®], Google StreetView[®], données locales.

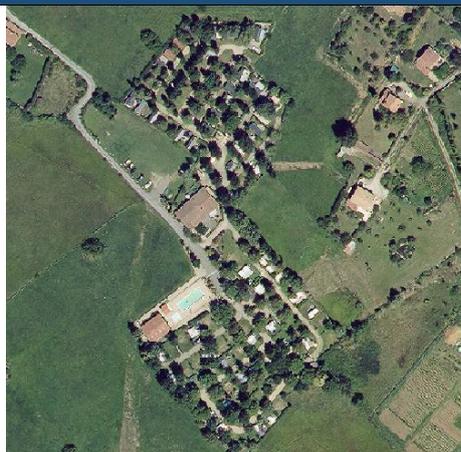
COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

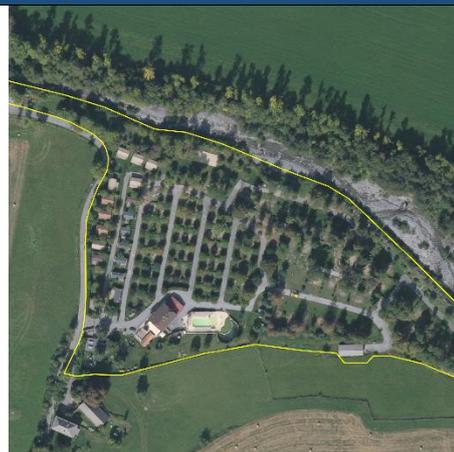
14222 – Terrain de camping

Code : 14222	Libellé : Terrain de camping	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs 1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs	254,128,250

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures couvertes et non-couvertes dédiées aux terrains de camping.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Emplacements pour caravanes, mobil-homes, tentes, bungalows, chalets,...
Bâtis pour l'accueil, les sanitaires, piscines,...

Contexte

Contexte urbain, ou en dehors.

Données exogènes

Scan 25[®] de l'IGN, OSM, BD Topo[®] de l'IGN, Google Maps[®], Google StreetView[®], données locales.

COMMENTAIRE :

1 – Espaces artificialisés

14223 – Golf

Code : 14223	Libellé : Golf	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs 1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs	254,62,240

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Infrastructures couvertes et non-couvertes dédiées aux terrains de golf.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Grandes surfaces de pelouses entretenues et rases.
Contexte	Contexte urbain, ou en dehors.
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

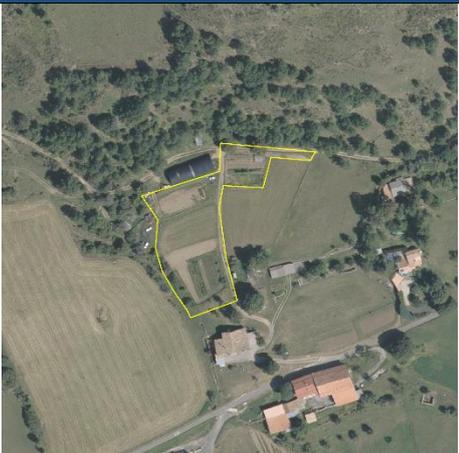
COMMENTAIRE :

2 – Espaces agricoles

21110 – Cultures légumières, maraîchères, horticoles, de plein champ

Code : 21110	Libellé : Cultures légumières, maraîchères, horticoles, de plein champ	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières 2111 – Cultures légumières, maraîchères, horticoles, de plein champ	255,255,0

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Cultures légumières, maraîchères et horticoles, y compris florales, de plein champ, sous abris ou non.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	En fonction de la date de la prise de vue, l'aspect peut différer et la reconnaissance délicate. Possible mosaïque de cultures sur une même parcelle. Présence éventuelle de haies coupent vent.
	Contexte	Le maraîchage reste une des dernières occupations de l'espace agricole en zones péri-urbaines ou urbaines.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

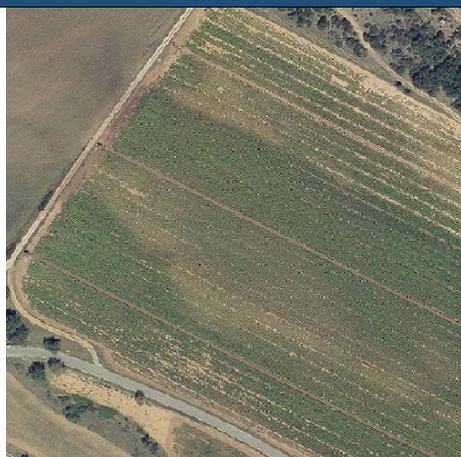
Les jardins potagers de grandes tailles en contexte agricole seront classés dans ce poste.
 Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
 Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

21120 – Cultures céréalières et oléoprotéagineuses

Code : 21120	Libellé : Cultures céréalières et oléoprotéagineuses	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières 2112 – Cultures céréalières et oléoprotéagineuses	240,240,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces relativement importantes occupées annuellement par des céréales, des oléagineux, et des protéagineux.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	En fonction de la date de la prise de vue et du type de culture, l'aspect peut varier. Des traces d'un engin agricole sur la parcelle peuvent être visibles. On peut aussi percevoir une différence dans le stade de la croissance de la plante cultivée.
Contexte	Plaine agricole.
Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

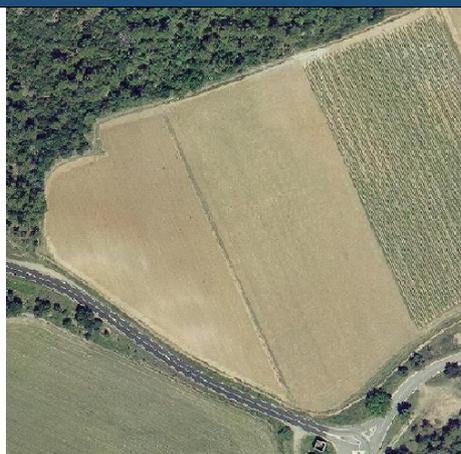
Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

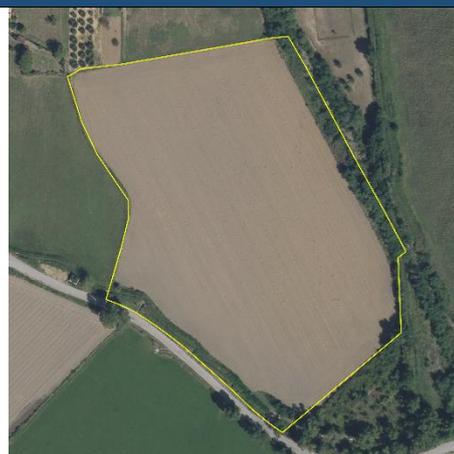
21130 – Terres en interculture

Code : 21130	Libellé : Terres en interculture	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières 2113 – Terres en interculture	197,190,151

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Parcelles agricoles nues, en attente d'être semées. Aucune présence de culture momentanément.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Sol nu (teintes beiges, marrons).
Contexte	Plaine agricole.
Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Littéralement « terres entre deux cultures », ce poste sert à classer les terres agricoles dont il est impossible de connaître avec certitude le type de culture, le sol étant au moment de la photo entièrement mis à nu. Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Les parcelles de vigne arrachées ont été classées dans ce poste. Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

21310 – Rizières

Code : 21310	Libellé : Rizières	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 213 – Rizières 2131 – Rizières	230,230,0

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces périodiquement inondées, aménagées pour la culture de riz ou d'une autre plante agricole.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Type cultural spécifique à la Camargue.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Il s'agit de la morphologie, c'est-à-dire de la forme, « rizière », pas de la riziculture à proprement parlé. Les types de cultures présentant cette forme peuvent être détaillés au niveau 5.
 Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
 Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

21410 – Serres

Code : 21410	Libellé : Serres	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 214 – Zones à forte densité de serres 2141 – Serres	255,243,93

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Serres chapelles ou multi-chapelles, montées sur des structures fixes, intégrant également les espaces associés à son fonctionnement.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Structure couverte par du verre, formes allongées et couleur très blanche (en été, les toits des serres sont blanchis pour limiter la chaleur).
	Contexte	Espaces destinés à la production maraîchère et horticole.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Les serres découvertes sont à classer dans ce poste

2 – Espaces agricoles

21420 – Tunnels

Code : 21420	Libellé : Tunnels	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 214 – Zones à forte densité de serres 2142 – Tunnels	255,255,168

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tunnels en plastique plus ou moins permanents et espaces associés.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Espaces destinés à la production maraîchère et horticole.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

22110 – Vignes

Code : 22110	Libellé : Vignes	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 221 – Vignobles 2211 – Vignes	230,128,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées de vignes, de production de raisins de cuves ou de raisins de table.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Coteaux secs, bien exposés (sud-est).
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22120 – Vignes enherbées

Code : 22120	Libellé : Vignes enherbées	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 221 – Vignobles 2212 – Vignes enherbées	242,190,110

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées de vignes avec présence d'herbes en inter-rang. L'enherbement est maîtrisé.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignements, avec un écartement de 3 m environ (si tracteur). Herbe en inter-rang.
	Contexte	Coteaux secs, bien exposés (sud-est).
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

L'enherbement de la vigne consiste à maintenir et à entretenir un couvert végétal. Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Les parcelles de vigne arrachées ont été classées dans le poste 21130 (présence éventuelle de tas de ceps : masses rondes réparties sur la parcelle).

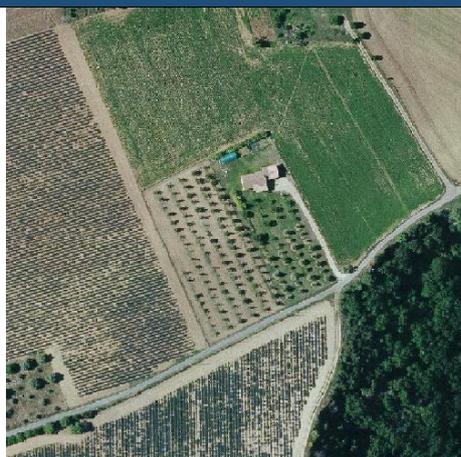
Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22210 – Vergers

Code : 22210	Libellé : Vergers	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'oliviers 2221 – Vergers	242,166,77

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers, caractérisées par un type cultural aligné, purs ou mélangés, en association avec des surfaces en herbes.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Les vergers inclus dans les propriétés sont extraits s'ils respectent l'UMC de ce poste.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22220 – Pépinières

Code : 22220	Libellé : Pépinières	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'oliviers 2222 – Pépinières	255,192,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces réservées principalement au développement de différents types de jeunes peuplements à destination agricoles (arbres, arbustes) et à leur culture jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés ou commercialisés.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les surfaces occupées par les pépinières sont souvent denses.
	Contexte	Proximité de serres, d'espaces de vente.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

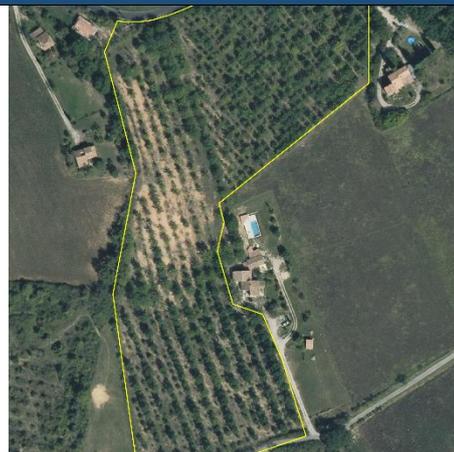
22230 – Truffières

Code : 22230	Libellé : Truffières	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'oliviers 2223 – Truffières	248,152,24

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées d'arbres truffiers.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les truffières se caractérisent souvent par des arbres de tailles hétérogènes (surfaces poly-végétales).
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] , données locales.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22310 – Oliveraies

Code : 22310	Libellé : Oliveraies	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 223 – Oliveraies 2231 – Oliveraies	230,166,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées d'oliviers.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le sol est travaillé et la taille des arbres spécifique (
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Une part importante de la production oléicole en PACA est issue des arbres plantés sur les terrains de particuliers. Si la surface plantée est > à l'UMC il est dissociée de l'espaces bâti

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22320 – Oliveraies enherbées

Code : 22320	Libellé : Oliveraies enherbées	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 223 – Oliveraies 2232 – Oliveraies enherbées	228,109,10

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées d'oliviers avec présence d'herbes en inter-rang. L'enherbement du sol est maîtrisé.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le sol est travaillé et la taille des arbres spécifique.
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Une part importante de la production oléicole en PACA est issue des arbres plantés sur les terrains de particuliers. Si la surface plantée est > à l'UMC il est dissociée de l'espaces bâti

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

22410 – Lavandes et lavandins

Code : 22410	Libellé : Lavandes et lavandins	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 224 – PAPAM 2241 – Lavandes et lavandins	255,124,080

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces plantées de lavandins et de lavandes.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Morphologie linéaire très continue, en rangées très rapprochées
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

22420 – Autres PAPAM

Code : 22420	Libellé : Autres PAPAM	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 224 – PAPAM 2242 – Autres PAPAM	248,171,108

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Petites surfaces affectées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales autres que les lavandins et lavandes.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignements.
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire afin de faciliter l'identification de ce type de cultures dont la récolte est très rapide.

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

23110 – Prairies et jachères

Code : 23110	Libellé : Prairies et jachères	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 23 – Prairies 231 – Prairies 2311 – Prairies et jachères	230,230,77

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces enherbées denses, cultivées ou au repos.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Souvent caractérisées par une surface végétalisée homogène et sans traces spécifiques d'exploitation
Présence d'animaux ou de traces d'animaux comme les abreuvoirs, les mangeoires.

Contexte

Données exogènes

Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25[®] de l'IGN (petite éolienne), BD Parcellaire[®] de l'IGN, Google StreetView[®].

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

23120 – Parcs d'élevage

Code : 23120	Libellé : Parcs d'élevage	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 23 – Prairies 231 – Prairies 2312 – Parcs d'élevage	225,225,39

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces enherbées denses, souvent clôturées et réservées à la pâture d'animaux d'élevage.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Reconnaisable grâce à la présence d'animaux ou de traces d'animaux comme les abreuvoirs, les mangeoires.
	Contexte	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN (petite éolienne), BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2 – Espaces agricoles

24110 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

Code : 24110	Libellé : Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes 2411 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	255,230,166

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Système de culture consistant à cultiver plusieurs espèces végétales ou variétés sur la même parcelle simultanément.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les cultures permanentes sont généralement moins denses en association que lorsqu'elles sont cultivées seules.
	Contexte	Agricole.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les cultures annuelles associées aux cultures permanentes se distinguent des territoires agro-forestiers en fonction de la vocation des arbres plantés en association.
 Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

24210 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes

Code : 24210	Libellé : Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 242 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes 2421 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes	255,230,77

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Juxtaposition de petites parcelles distinctes et/ou de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Juxtaposition de cultures homogènes trop petites pour constituer leur propre surface d'occupation du sol. Aspect hétérogène.
	Contexte	Typique des zones de cultures en terrasses.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

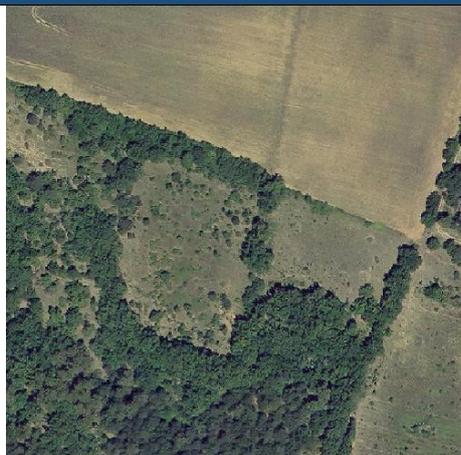
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

24310 – Friches agricoles et délaissés en zone agricole

Code : 24310	Libellé : Friches agricoles et délaissés en zone agricole	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 243 – Friches agricoles et délaissés en zone agricole 2431 – Friches agricoles et délaissés en zone agricole	230,204,77

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces présentant des traces d'agricultures passées, de cultures annuelles ou permanentes, non entretenues et aujourd'hui partiellement occupées par de la végétation naturelle de type landes herbacées.

Seuils :	Couvert de ligneux bas > ou = à 10 % et < à 25 %, moins de 25 % d'arbres.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Aspect hétérogène, traces ou proximité d'activités agricoles.
	Contexte	Agricole ; dans les zones de déprise (terrains difficiles, en montagne par exemple).
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2 – Espaces agricoles

24410 – Espaces agro-forestiers

Code : 24410	Libellé : Espaces agro-forestiers	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 244 – Espaces agro-forestiers 2441 – Espaces agro-forestiers	242,204,166

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignement d'arbres, écartement assez important entre les rangées, en pleine zone agricole.
	Contexte	Agricole, naturel (proximité d'espaces naturels, si confusion avec 24110).
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, parcellaire du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les cultures annuelles associées aux cultures permanentes se distinguent des espaces agro-forestiers en fonction de la vocation des arbres plantés en association. Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

3 – Forêts et milieux semi-naturels

31110 – Forêts de feuillus fermées claires

Code : 31110	Libellé : Forêts de feuillus fermées claires	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 311 – Forêts de feuillus 3111 – Forêts de feuillus fermées claires	76,230,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couvert libre arboré relatif de feuillus \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible).
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

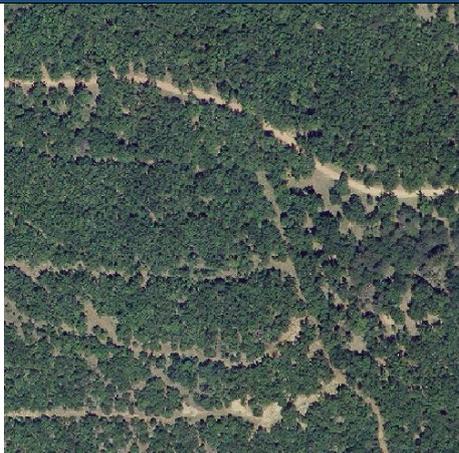
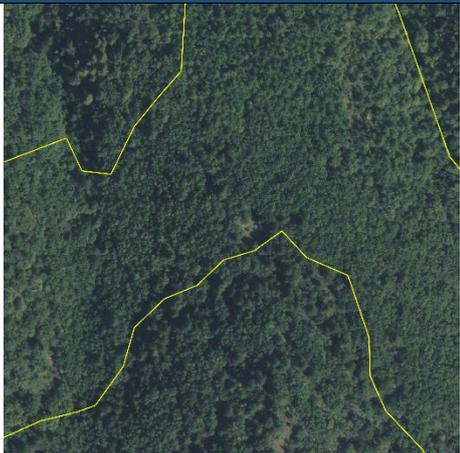
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

31120 – Forêts de feuillus fermées denses

Code : 31120	Libellé : Forêts de feuillus fermées denses	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 311 – Forêts de feuillus 3112 – Forêts de feuillus fermées denses	60,180,0

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 75 %. Couvert libre arboré relatif de feuillus \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

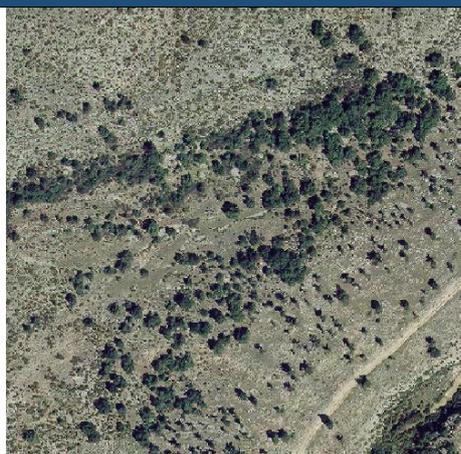
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

31210 – Forêts de conifères fermées claires

Code : 31210	Libellé : Forêts de conifères fermées claires	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 312 – Forêts de conifères 3121 – Forêts de conifères fermées claires	28,99,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couvert libre arboré relatif de conifères \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible).
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

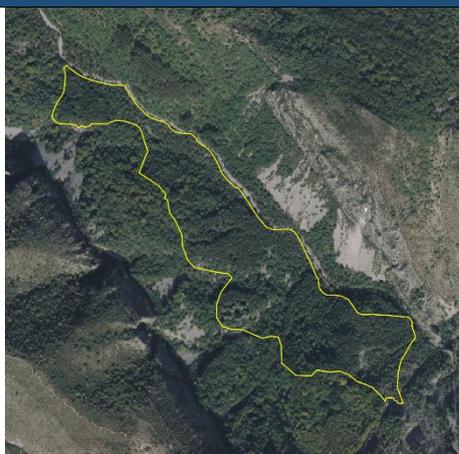
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

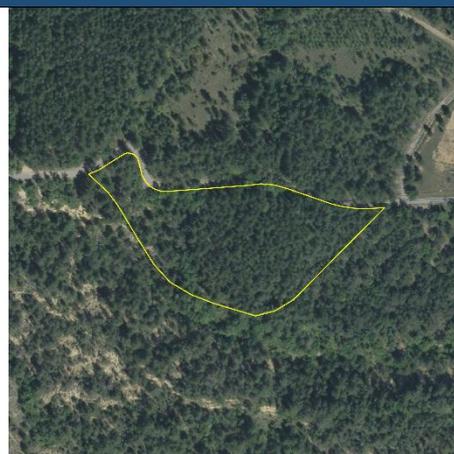
31220 – Forêts de conifères fermées denses

Code : 31220	Libellé : Forêts de conifères fermées denses	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 312 – Forêts de conifères 3122 – Forêts de conifères fermées denses	20,70,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 75 %. Couvert libre arboré relatif de conifères \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres : la canopée recouvre entièrement le sol.
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

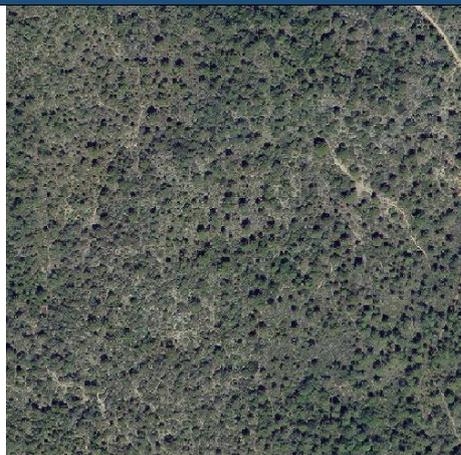
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

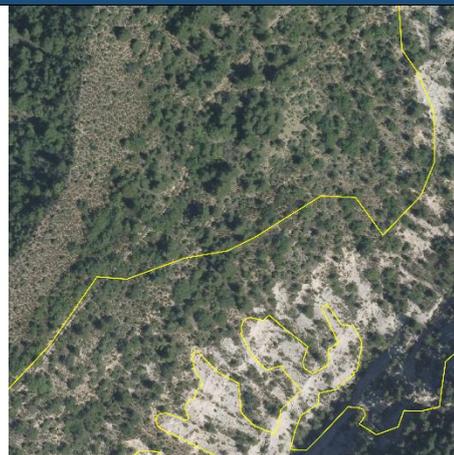
31310 – Forêts mélangées fermées claires

Code : 31310	Libellé : Forêts mélangées fermées claires	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 313 – Forêts mélangées 3131 – Forêts mélangées fermées claires	112,171,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couverts libres arborés relatifs de conifères et de feuillus $<$ à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible).
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

31320 – Forêts mélangées fermées denses

Code : 31320	Libellé : Forêts mélangées fermées denses	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 313 – Forêts mélangées 3132 – Forêts mélangées fermées denses	75,112,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 75 %. Couverts libres arborés relatifs de conifères et de feuillus $<$ à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres : la canopée recouvre entièrement le sol. Textures et couleurs mélangées, aspect d'ensemble hétérogène.
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

32110 – Landes herbacées indifférenciées

Code : 32110	Libellé : Landes herbacées indifférenciées	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 321 – Pelouses et pâturages naturels et semi-naturels 3211 – Landes herbacées indifférenciées	204,242,077

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales semi-naturelles herbacées comprenant les espaces n'entrant pas dans la définition des pelouses et pâturages naturels, des prairies, des espaces verts urbains, des terrains vagues ou des espaces associés.

Seuils :	Herbacées \geq à 75 %. Couvert de ligneux bas $<$ à 25 % et couvert arboré $<$ à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

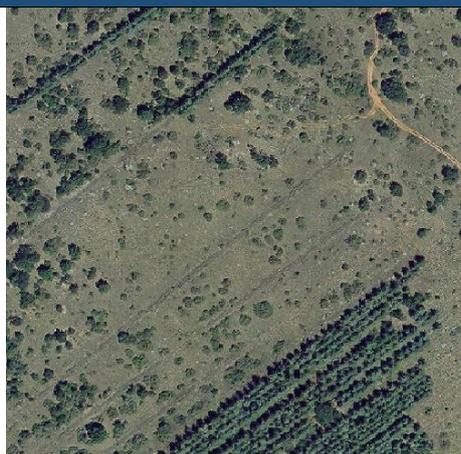
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

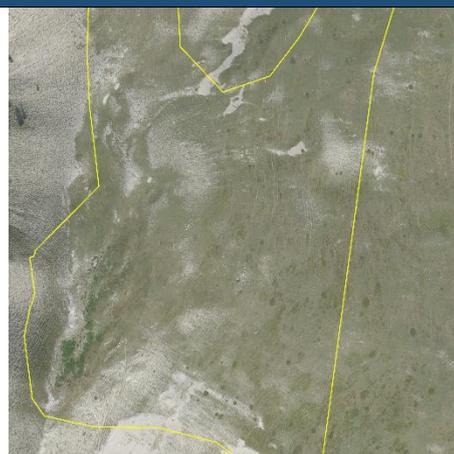
32120 – Pelouses et pâturages naturels

Code : 32120	Libellé : Pelouses et pâturages naturels	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 321 – Pelouses et pâturages naturels et semi-naturels 3212 – Pelouses et pâturages naturels	210,216,152

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Landes herbacées spécifiques et/ou naturelles, telles que les pelouses sèches ou pelouses calcicoles, les pelouses alpines, etc.

Seuils : Herbacées >= à 75 %. Couvert de ligneux bas < à 25 % et couvert arboré < à 25 %.

Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Zones naturelles. Les pelouses alpines des départements alpins (04, 05). Souvent situés dans des zones accidentées. Zones d'activités agricoles extensives, éloignées de l'habitat.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

32210 – Landes et broussailles

Code : 32210	Libellé : Landes et broussailles	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 322 – Landes et broussailles 3221 – Landes et broussailles	166,255,128

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales basses composées principalement de buissons et d'arbustes, de composition floristique a priori non-sclérophylle les distinguant des garrigues.

Seuils :	Couvert de ligneux bas \geq 25 % et couvert arboré $<$ à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Texture moins homogène que les pelouses et les landes herbacées.
	Contexte	Zone alpine, ou en zone de climat méditerranéen à partir de l'étage bioclimatique montagnard et sur des terrains non propices au développement d'une garrigue.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

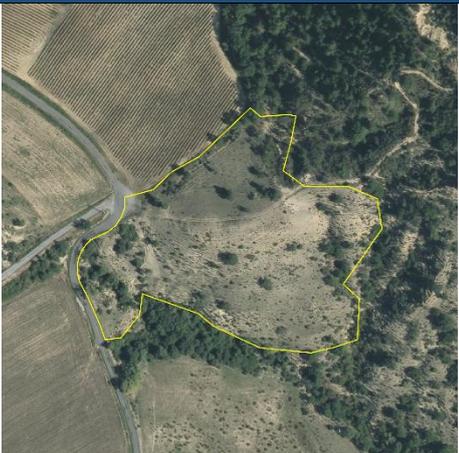
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

32310 – Garrigues

Code : 32310	Libellé : Garrigues	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 323 – Maquis et garrigues 3231 – Garrigues	144,144,0

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Formation végétale ouverte ou semi-ouverte composée essentiellement de végétation sclérophylle, arbustive basse, que l'on rencontre plutôt sur des terrains calcaires.

Seuils :	Couvert arbustif ≤ 75 % et couvert arboré < à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Climat méditerranéen (zone méditerranéenne, < à l'étage bioclimatique montagnard), zones de substrat sec et filtrant (plateaux calcaires). Zone de dégradation de la forêt (suite à un incendie).
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

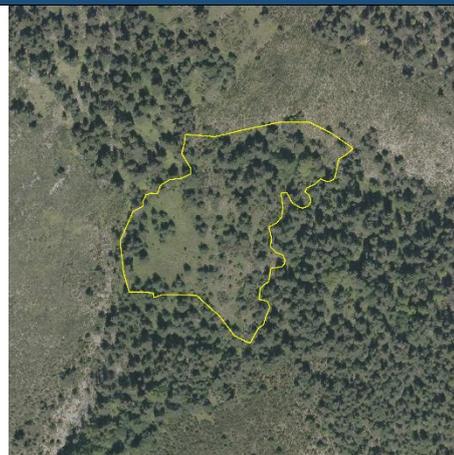
32410 – Forêts ouvertes

Code : 32410	Libellé : Forêts ouvertes	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation 3241 – Forêts ouvertes	115,192,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Terrains forestiers ouverts où les arbres sont présents de façon discontinue.

Seuils :	Couvert arboré \geq à 25 % et $<$ à 50 % et couvert ligneux bas $<$ à 50 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les arbres sont individualisés, le sol est visible (strate herbacée ou roche et sol nus). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

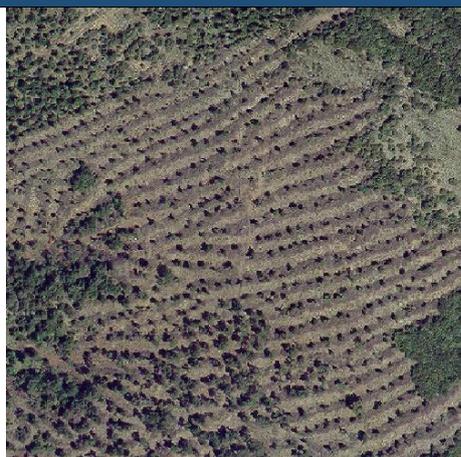
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

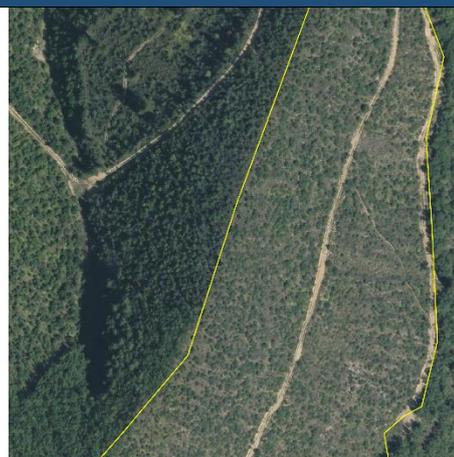
32420 – Jeunes peuplements

Code : 32420	Libellé : Jeunes peuplements	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation 3242 – Jeunes peuplements	138,220,70

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espace de reboisement artificiel ou de régénération naturelle suite à une coupe rase ou à un incident.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Semblables à une forêt dont les plants sont trop jeunes pour en distinguer l'essence. Les plantations sont généralement alignées.
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, Google StreetView®.

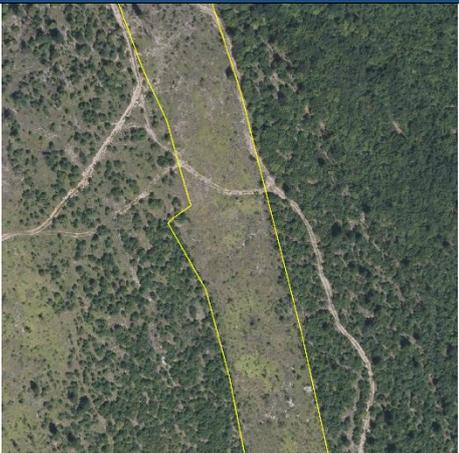
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

32430 – Coupes rases et incidents

Code : 32430	Libellé : Coupes rases et incidents	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation 3243 – Coupes rases et incidents	200,255,80

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Terrains forestiers en mutation suite à une intervention humaine, ayant subi un changement brutal de couverture du sol. Terrains forestiers présentant une grande quantité de bois morts suite à un incident climatique, ou présentant un état phytosanitaire préoccupant.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	L'utilisation d'une prise de vue aérienne antérieure peut aider à détecter les coupes et les incidents au sein d'une forêt.
	Contexte	Zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, Google StreetView®.

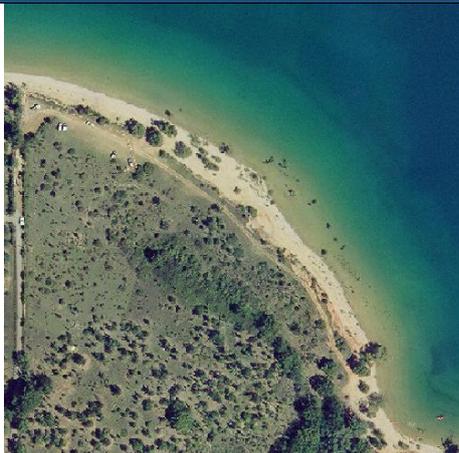
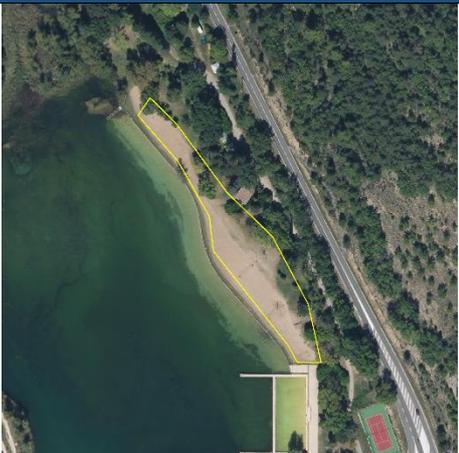
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

33111 – Plages

Code : 33111	Libellé : Plages	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 331 – Plages et sables 3311 – Plages et sables	230,230,204

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Plages et étendues de sable, sans végétation, des milieux littoral et continental.

Seuils :	Couvert végétal < à 10 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Retenues d'eau, lacs, etc.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.

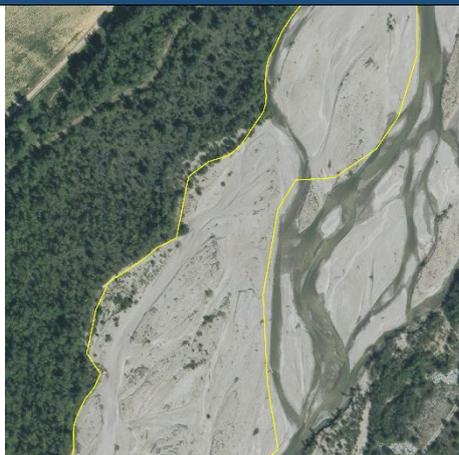
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

33112 – Dépôts alluvionnaires

Code : 33112	Libellé : Dépôts alluvionnaires	
UMC : 2500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 331 – Plages et sables 3311 – Plages et sables	238,233,198

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Etendues de sédiments (graviers, galets, sable, limon, ...), peu végétalisés, déposés par les cours d'eau, le plus souvent au cours des crues.

Seuils :	Couvert végétal < à 10 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Cours d'eau, zones torrentielles récentes.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

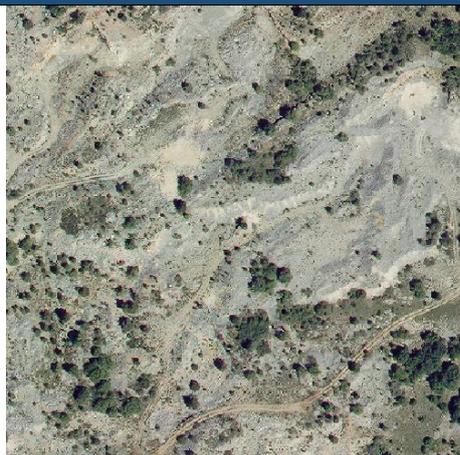
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

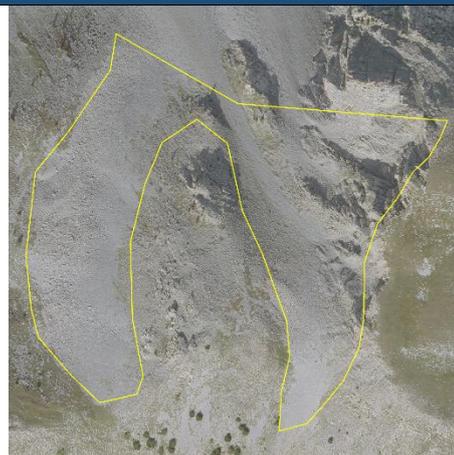
33210 – Roches nues

Code : 33210	Libellé : Roches nues	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 332 – Roches nues 3321 – Roches nues	204,204,204

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces minérales, de couvert ou d'affleurement, sans végétation.

Seuils :	Surfaces minérales \geq à 90 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur généralement grise.
	Contexte	Altitude, reliefs, zones accidentées.
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

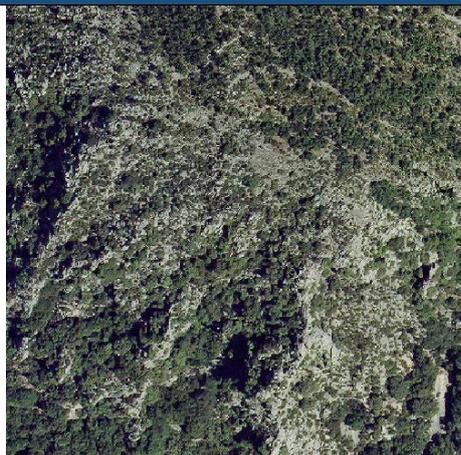
COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

33310 – Végétation clairsemée

Code : 33310	Libellé : Végétation clairsemée	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 333 – Végétation clairsemée 3331 – Végétation clairsemée	204,255,204

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces de sol nu et/ou faiblement végétalisées, des terrains trop difficiles pour que la végétation puisse se développer.

Seuils :	Sol nu et roches nues \geq à 25 % et $<$ à 90 % ET végétation herbacée $<$ à 75 %, arbustive $<$ à 25 %, arboré $<$ à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Taches vertes sur fond de sol nu dominant (teintes beiges, marrons).
	Contexte	En altitude, en zones d'érosion
	Données exogènes	Image infrarouge.

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

33410 – Zones incendiées

Code : 33410	Libellé : Zones incendiées	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 334 – Zones incendiées 3341 – Zones incendiées	0,0,0

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Zones affectées par des incendies récents. Matériaux carbonisés encore présents.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Facilement reconnaissables à leurs couleurs (noir pour les matériaux carbonisés, marrons foncés pour les arbres).

Contexte

Données exogènes

BD Forêt® de l'IGN, <http://www.promethee.com>

COMMENTAIRE :

3 – Forêts et milieux semi-naturels

33510 – Glaciers et neiges éternelles

Code : 33510	Libellé : Glaciers et neiges éternelles	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 335 – Glaciers et neiges éternelles 3351 – Glaciers et neiges éternelles	166,230,192

EXEMPLE :

--	--

Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces couvertes par des glaciers ou des neiges éternelles.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles	Blanc pour les névés et l'amont des glaciers, blanc et gris avec une surface striée (stries parallèles) pour l'aval des glaciers.
Contexte	
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

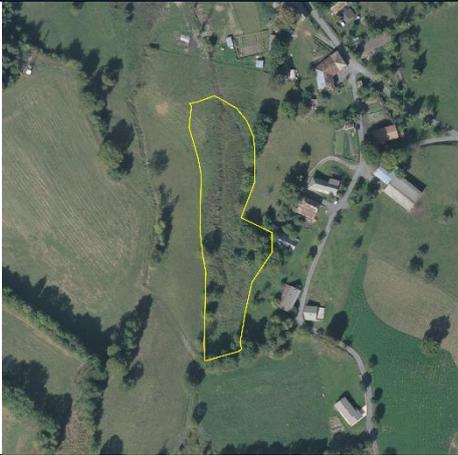
--	--

4 – Zones humides

41110 – Marais intérieurs indifférenciés

Code : 41110	Libellé : Marais intérieurs indifférenciés	
UMC : 2500	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 411 – Marais intérieurs et roselière 4111 – Marais intérieurs indifférenciés	166,166,255

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toute saison.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Aspect hétérogène, présence d'eau importante.
	Contexte	Zones basses, proximité des cours d'eau et des plans d'eau, zones naturelles.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

4 – Zones humides

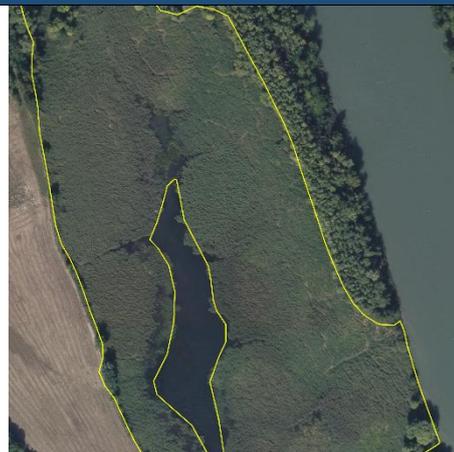
41120 – Roselière

Code : 41120	Libellé : Roselière	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 411 – Marais intérieurs et roselière 4112 – Roselière	230,230,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Zone située le plus souvent en bordure des lacs, étangs, ou des bras morts de rivières, où pousse principalement des roseaux.

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Vert foncé, texture homogène. Rose pâle en infrarouge.

Contexte

Berges des cours d'eau et des plans d'eau.

Données exogènes

BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

4 – Zones humides

41210 – Tourbières

Code : 41210	Libellé : Tourbières	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 412 – Tourbières 4121 – Tourbières	77,77,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Rares : uniquement Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : lac-tourbière de Saint-Léger (Montclar, 04), Terres pleines (Jausiers, Enchastrayes, 04), tourbières du Briançonnais (Nevache, Cervières, 05).
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, données locales (des PNR, etc).

COMMENTAIRE :

4 – Zones humides

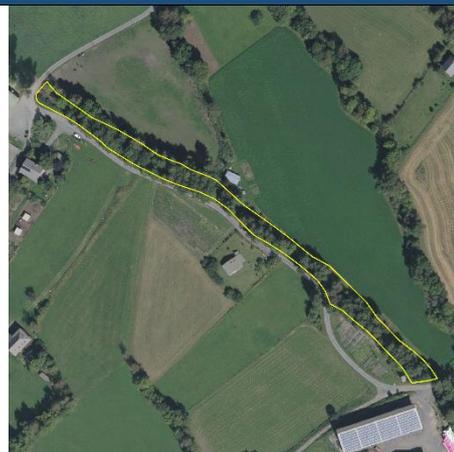
41310 – Ripisylve

Code : 41310	Libellé : Ripisylve	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 413 – Autres zones humides intérieures 4131 – Ripisylve	0,184,136

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formation végétale principalement arborescente, linéaire le long des berges, appelée également forêt riveraine ou rivulaire.

Seuils :	Bande arborée le long des berges de 20 m de largeur maximum (si la limite du lit mineur n'est pas connue, ou si le peuplement n'est pas distinguable). Couvert arboré \geq à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constitue un cordon boisé dans un espace non boisé, longeant ou couvrant un cours d'eau.
	Contexte	Linéaire le long des cours d'eau et des plans d'eau.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, Scan 25® de l'IGN.

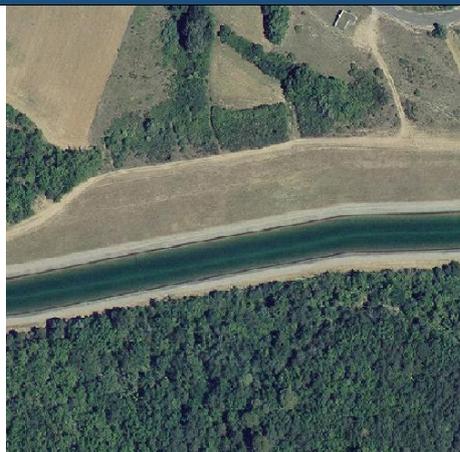
COMMENTAIRE :

5 – Surfaces en eau

51110 – Cours et voies d'eau

Code : 51110	Libellé : Cours et voies d'eau	
UMC :	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales 511 – Cours et voies d'eau 5111 – Cours et voies d'eau	80,140,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Chenaux d'écoulement des cours d'eau naturels ou artificiels.

Seuils :	La LMC n'est pas respectée si elle crée trop de discontinuité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur bleu, vert.
	Contexte	Fond de vallée.
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Les surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN possèdent une largeur minimale légèrement < à la LMC (7,5 m).

5 – Surfaces en eau

51210 – Plans d'eau

Code : 51210	Libellé : Plans d'eau	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales 512 – Plans d'eau 5121 – Plans d'eau	96,202,255

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Étendues d'eau, naturelles ou artificielles.

Seuils :	La LMC est donnée à titre indicatif afin d'éviter des berges trop découpées.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur bleu, vert.
	Contexte	Cuvettes, dépressions, retenues d'eau en amont d'un barrage.
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Les surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN possèdent une largeur minimale légèrement < à la LMC (7,5 m).